



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉE NATIONALE DES PORTEURS DE PROJETS ENT ET SERVICES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

30 NOVEMBRE 2022

Point sur la Doctrine technique du numérique dans l'éducation

Marie Deroide

Cheffe du bureau SN1 – Services et outils numériques pour l'éducation

Matthieu Guérin

Chef de projet interopérabilité et services numériques éducatifs

Philippe Probst

Chef de projet ENT et projets de services numériques territoriaux

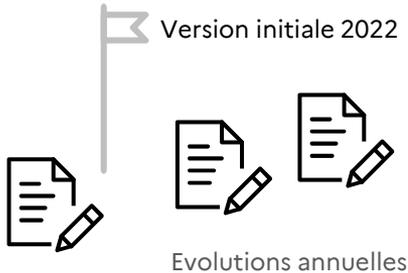
Direction du numérique pour l'éducation
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

LA DOCTRINE TECHNIQUE DU NUMÉRIQUE DANS L'ÉDUCATION, C'EST QUOI ?

- Un document national de référence
- Un chantier avec différents axes de travail
- Des travaux annuels, inscrits dans une stratégie à 5 ans
- Une comitologie

UN DOCUMENT NATIONAL DE RÉFÉRENCE

Evolutif



Construit avec les partenaires



Opposable par voie de loi (à terme)

Interopérabilité
Sécurité
Citoyenneté

LA STRUCTURE DU DOCUMENT DOCTRINE TECHNIQUE DU NUMÉRIQUE DANS L'ÉDUCATION

Sommaire

1. Fondements et orientations
2. Dictionnaire des notions et processus métiers
3. Services et portails de services numériques
4. Services socles
5. Donnée et système d'information d'éducation
6. Règles et cadres de référence
7. Bonnes pratiques

SERVICES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

DOCTRINE

Cet axe décrit l'orientation ou la direction suivie, dans une logique de cible

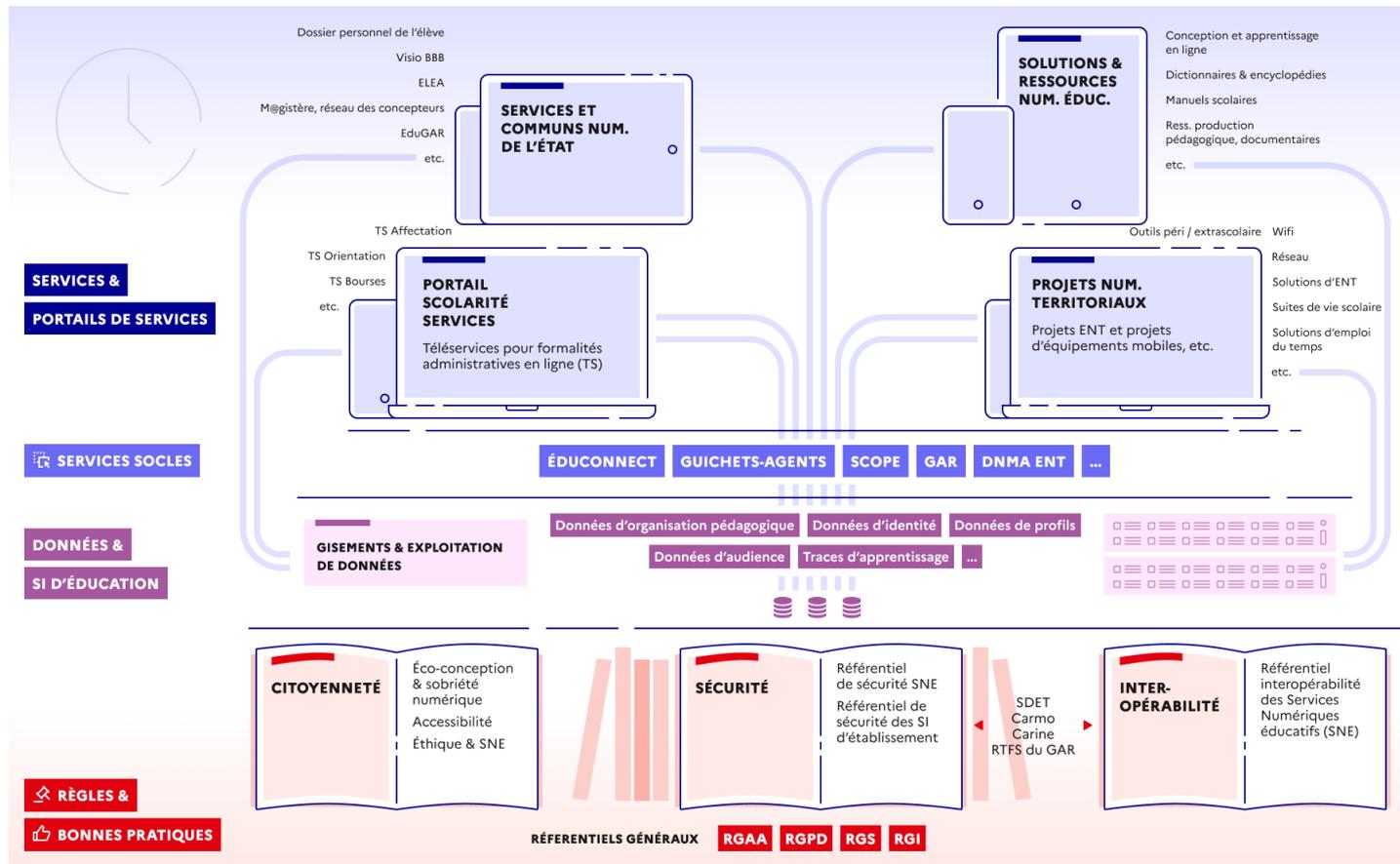
DESCRIPTION

Cet axe permet de fournir les éléments descriptifs du service numérique (finalités, parcours utilisateur, exigences).

TRAJECTOIRE

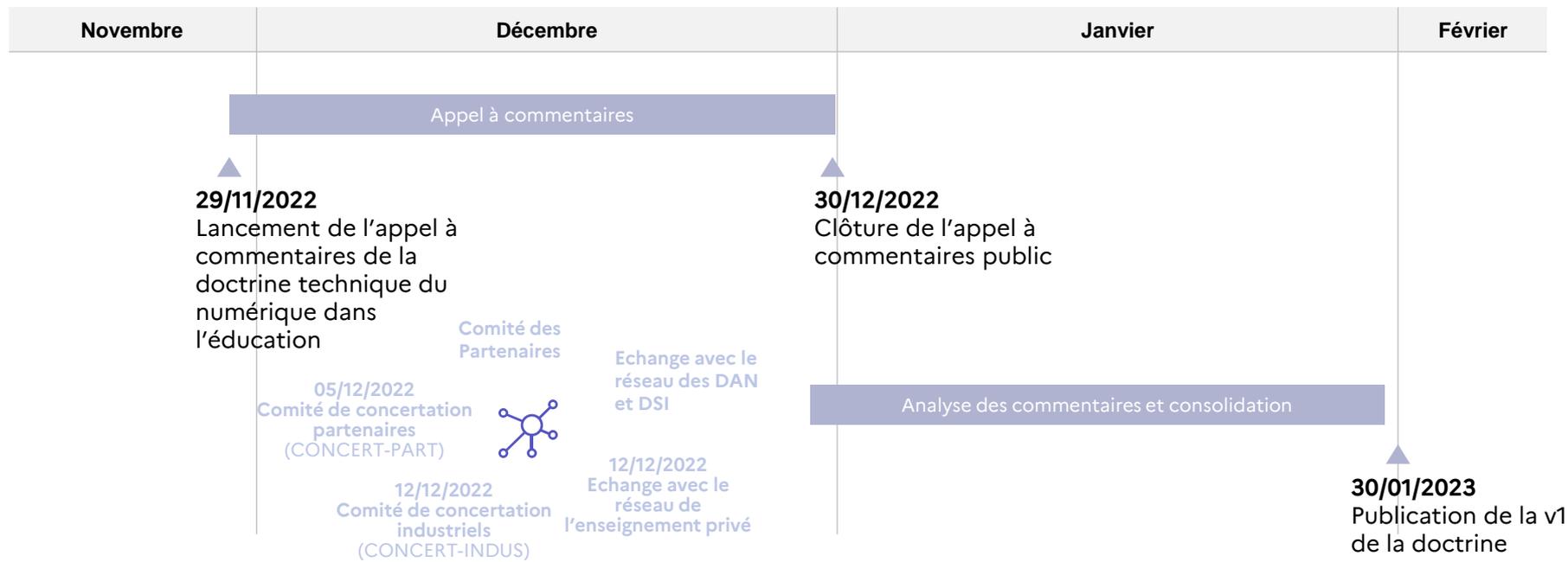
Cet axe décrit les étapes envisagées pour atteindre la cible fournie dans l'axe Doctrine

LE SCHÉMA GLOBAL DOCTRINE TECHNIQUE



LE CALENDRIER DE L'APPEL À COMMENTAIRES PUBLIC

→ L'appel à commentaires public est publié sur eduscol le 29 novembre 2022, pour une durée de 5 semaines



LES MODALITÉS DE L'APPEL À COMMENTAIRES PUBLIC

→ Une version 1 de la doctrine technique du numérique dans l'éducation, disponible :

- ✓ en ligne sur eduscol <https://eduscol.education.fr/1042/services-numeriques-et-cadre-de-confiance>
- ✓ Envoyée par le biais des listes de diffusion aux réseaux d'acteurs

→ Une grille de contribution

→ Une adresse de réponse : doctech.dne@education.gouv.fr

LA COMITOLOGIE DU CHANTIER DOCTRINE TECHNIQUE



Instances



Rôle



Fréquence

Comité d'alignement DNE (COAL)

- Réunir les acteurs des entités de la DNE impliqués dans la Stratégie numérique et les sous-chantiers pour la Doctrine
- Partage des points d'arbitrage des GT experts

Comité de concertation MENJ

- Partager les travaux DNE avec les autres entités du MENJ, et les opérateurs
- Enrichir la réflexion

▪ 3 par an

Comités de concertation partenaires et industriels

- Partager les travaux MENJ avec les partenaires des CT et académies
- Partager les travaux MENJ avec les acteurs de la filière industrielle du numérique éducatif

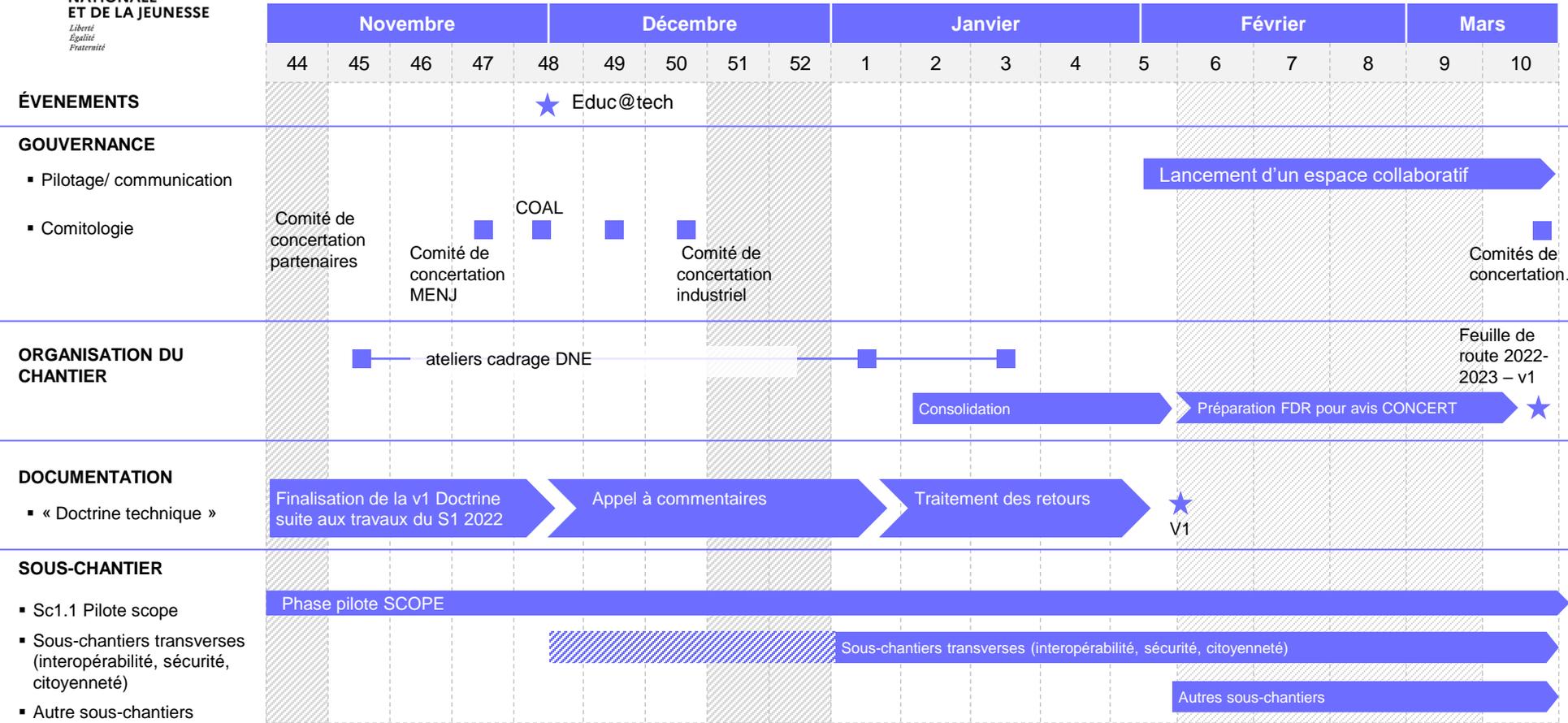
▪ 3 par an

Comité stratégique (à définir dans le cadre de la stratégie numérique)

- Arbitrer les sujets politiques, juridiques, techniques
- Préparer les orientations stratégiques

▪ À définir

LA VUE D'ENSEMBLE DU CHANTIER DOCTRINE TECHNIQUE





Point de situation SCOPE

Léonie COUTHON

Cheffe de projet système d'information
DGESCO B2-2

Philippe Probst

Chef de projet ENT et projets territoriaux de services numériques pour
l'éducation
DNE SN1

Service outillant la circulation de l'organisation pédagogique de l'établissement*

SCOPE-ENTRÉE

- **Objectif** : consommation des données d'organisation pédagogique opérationnelles (dont l'emploi du temps) par SCOPE
- **Moyen** : contrat d'interface standard

SCOPE-VUE

- **Objectif** : visualisation métier de l'organisation pour permettre aux personnes habilitées de l'établissement de vérifier la qualité des données circulant et leur conformité aux attendus SI
- **Moyen** : IHM vie de l'établissement

SCOPE-SORTIE

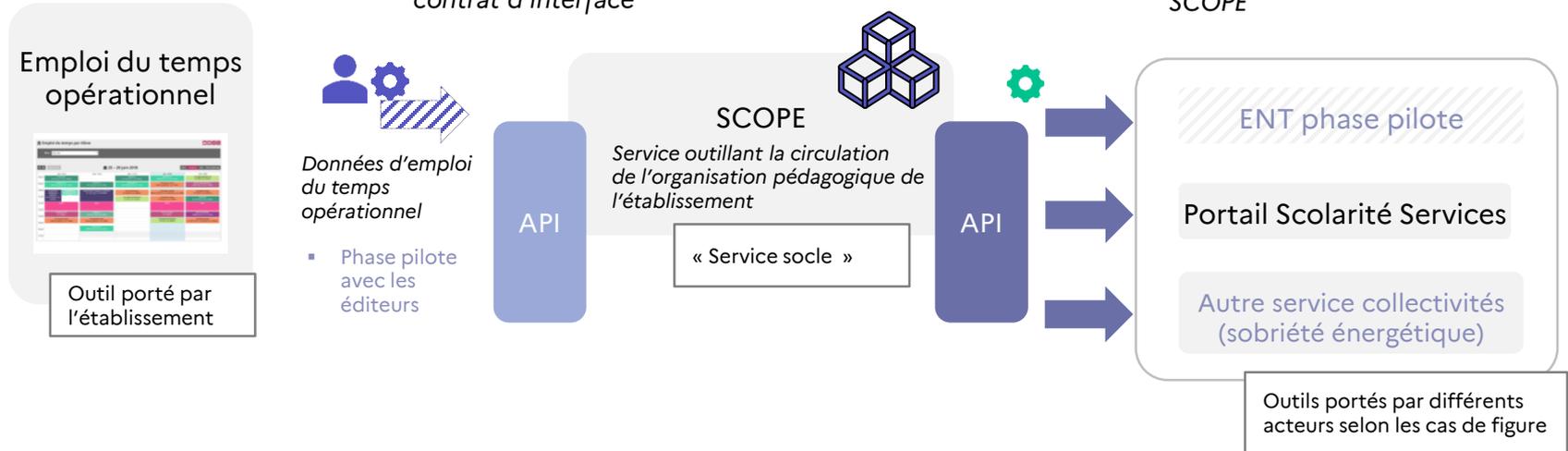
- **Objectif** : exposition des données par SCOPE
- **Destinataire** : systèmes d'information et outils consommateurs habilités (dans la limite des finalités de l'activité et du droit d'en connaître)
- **Moyen** : contrat(s) d'interface standard(s)

*SCOPE s'appuie sur Vie de l'établissement et s'adresse dans un premier temps au 2D

LA TRAJECTOIRE 2022/2023 DE SCOPE

*L'export de l'emploi du temps opérationnel,
depuis la solution éditeur, repose sur un
contrat d'interface*

*Les services numériques vont consommer des
données d'emploi du temps à partir de
SCOPE*



- Doctrine technique V1 début 2023 : inscrire l'exigence de remontée des données d'organisation pédagogiques de l'établissement dans SCOPE ainsi que l'existence d'une interface universelle quel que soit l'éditeur
- Accompagner des projets dans une phase pilote pour démarrer la mise en œuvre opérationnelle

LES PHASES PROJET SCOPE

Le projet SCOPE sera mené en trois phases dans une démarche itérative et incrémentale sur trois ans.

PÉRIMÈTRE

- À court terme : 2nd degré
- À moyen/long terme : extension au 1^{er} degré

3 PHASES

Pilote

T4 2022 – T3 2023

- Nombre de cas d'usages priorités versus tous les cas d'usage identifiés
- Volontariat des académies, des éditeurs, des collectivités et des établissements

Extension

T4 2023 – T3 2024

- Cas d'usage de la phase pilote et nouveaux cas d'usage à adresser
- Retour d'expérience en vue de créer les conditions de réussite de la généralisation

Généralisation

T4 2024 – T3 2025

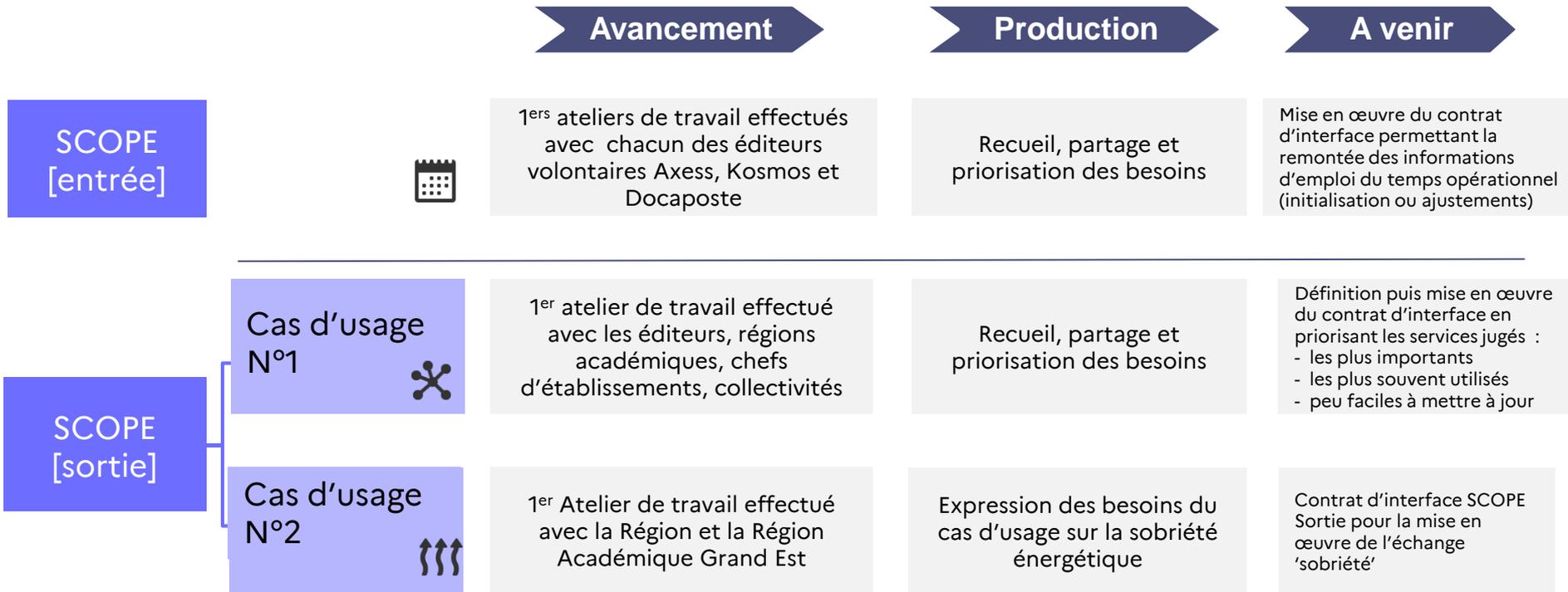
- Généralisation du fonctionnement à l'ensemble des cas d'usage et des acteurs de l'écosystème du numérique éducatif

- Veille sur de nouveaux cas d'usage à mettre en œuvre

ZOOM - PHASE PILOTE SCOPE

1 ^{ère} Phase SCOPE	PÉRIODE		PÉRIMÈTRE
	T4 2022 – T3 2023		2 ^d degré
SCOPE-ENTRÉE	SCOPE-SORTIE		
Cas d'usage : remontées données éditeurs	Cas d'usage n°1: alimentation ENT	Cas d'usage n°2 : sobriété énergétique	
<p>Objectif : consommation des données d'organisation pédagogique opérationnelles (dont l'emploi du temps opérationnel) par SCOPE</p> <p>Éditeurs volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ AXESS UDT ▪ KOSMOS emploi du temps ▪ Docaposte <p>Académies volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Régions Académiques : Bretagne/Pays de la Loire, Ile de France, Normandie 	<p>Objectif : consommation des données d'organisation pédagogique opérationnelles (dont l'emploi du temps opérationnel) via l'API SCOPE-SORTIE par les ENT</p> <p>Éditeurs volontaires : Toutatice / ODE</p> <p>Académies et Collectivités volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Régions Académiques : Bretagne/Pays de la Loire, Ile de France, Normandie ▪ Collectivités : CD Essonne <p>Établissements volontaires : Lycées des Régions Normandie et Île de France</p>	<p>Objectif : consommation des données d'organisation pédagogique opérationnelles (dont l'emploi du temps opérationnel) via l'API SCOPE-SORTIE par un service habilité d'une collectivité territoriale hors ENT sur une application domotique</p> <p>Académies et Collectivités volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand-Est ▪ Région Académique Grand Est <p>Établissements volontaires : à déterminer en fonction de l'expérimentation menée dans certains lycées du Grand Est</p>	

POINT D'AVANCEMENT - PHASE PILOTE SCOPE





Le temps des ateliers démarre...

